



Décision CODEP-DAJ-2026-039123 du directeur général adjoint en charge des affaires générales de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 30 juin 2026 modifiant la décision CODEP-DAJ-2025-048076 du 25 juillet 2025 du directeur général adjoint en charge des affaires générales de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection portant délégation de signature aux membres du personnel placés sous son autorité

Le directeur général adjoint en charge des affaires générales,

Vu la décision CODEP-CLG-2025-047946 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 24 juillet 2025 portant délégation de son pouvoir en matière de passation de certaines conventions ;

Vu la décision CODEP-DAJ-2025-048076 du directeur général adjoint en charge des affaires générales de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 25 juillet 2025 modifiée portant délégation de signature aux membres du personnel placés sous son autorité,

Décide :

Article 1^{er}

La ligne n°9 du tableau II en annexe de la décision du 25 juillet 2025 susvisée est ainsi modifiée :

1° Le premier alinéa est supprimé ;

2° Au second alinéa, les mots : « (à compter du 15 juin 2026) » sont supprimés.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.

Fait à Montrouge, le 30 juin 2026.

Signé par :

Le directeur général adjoint en charge des affaires
générales de l'Autorité de sûreté nucléaire
et de radioprotection,

Daniel DELALANDE